



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chypre

Question écrite n° 1754

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier de la préservation du patrimoine historique et artistique dans la partie nord de Chypre, actuellement sous occupation turque. En effet, l'une des conséquences les plus tragiques et sans doute irrémédiables de l'invasion et de l'occupation turques de Chypre est la destruction systématique du patrimoine culturel. Le vandalisme et la profanation y seraient si méthodiques et si répandus qu'ils correspondraient à une volonté d'anéantir tout ce qui a une origine grecque. Cela n'est pas tolérable sachant que le patrimoine culturel d'un peuple constitue une partie du patrimoine culturel de l'humanité. Compte tenu de cette dramatique situation, elle lui demande donc si la France et ses partenaires européens entendent rapidement et fermement enjoindre le Gouvernement turc à arrêter immédiatement ces actes de destruction, cela dans le double souci de préserver les joyaux artistiques chypriotes non encore dégradés.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères n'a pas connaissance de campagnes systématiques visant à détruire des monuments chypriotes grecs dans la partie nord de l'île. Une part non négligeable des édifices, notamment religieux, est en déshérence dans cette région, à la suite notamment des mouvements de population consécutifs au conflit de 1974. Des informations non vérifiées font état de déprédations ponctuelles. On peut relever toutefois quelques restaurations dans les sites les plus visités. Il convient de signaler également une opération croisée des Nations unies, portant sur deux lieux de culte d'une importance particulière pour chaque communauté : le monastère Saint Andréas à la pointe nord de l'île pour la communauté gréco-chypriote d'une part, et la mosquée Hala Sultan Tekke, située dans la partie sud, pour la communauté turco-chypriote d'autre part. Le Conseil de l'Europe, de son côté, a rédigé un rapport détaillé, sous la direction de Mme Stepova, concernant la situation du patrimoine artistique au nord de l'île, en 2000. Les autorités françaises portent à la préservation des oeuvres historiques, culturelles et artistiques à travers le monde une attention toute particulière et maintiendront la plus grande vigilance en ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1754

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2865

Réponse publiée le : 7 octobre 2002, page 3447